

Différence entre droit d'accès pour usage personnel et jouissance exclusive d'un garage

Par **Ph.Courtois**, le **26/01/2019** à **16:10**

Bonjour, mon propriétaire se réserve un droit d'accès pour usage personnel du garage sur le terrain de la maison que nous louons, cela veut-il dire qu'il en a la jouissance exclusive ?

Merci